

Direction Générale

Ajaccio, le 30 novembre 2021

N° 179/DG/2021/JLP/DS

NOTE DE SERVICE – DIFFUSION GENERALE

Mesure d'interdiction de visite aux patients du centre hospitalier d'Ajaccio -Site Miséricorde et Site Eugénie -

Dans le cadre de l'adaptation du fonctionnement de l'hôpital à la gestion des risques liés au Covid-19, et compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire :

**à compter du Mardi 30 novembre 2021, et jusqu'à nouvel ordre
les visites aux patients hospitalisés sont strictement interdites
au centre hospitalier d'Ajaccio, sites Miséricorde et Eugénie**

Des situations très particulières pourront être examinées **au cas par cas** et pourront donner lieu à des **dérogations ponctuelles** données par les cadres en lien avec les chefs de services.

Pour certains services uniquement, il est prévu les adaptations suivantes :

- **Pédiatrie** : visite dérogatoire possible du deuxième parent sur autorisation du pédiatre, avec respect des précautions et consignes spécifiques d'hygiène.
Le parent qui reste la nuit sera testé avec une PCR Covid.
- **Maternité et Néonatalogie** : visite dérogatoire possible du deuxième parent sur horaire habituel de visite des services, avec respect des précautions et consignes spécifiques d'hygiène.
- **Salle d'accouchement** : un seul accompagnant (choix de la parturiente) qui reste la durée de l'accouchement.
- **Réanimation** : visite dérogatoire possible après échange avec le service.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre mobilisation.

Le Directeur Général

Jean-Luc PESCE

